

# Améliorer l'interconnaissance, la coopération et la coordination des acteurs autour des parcours de santé - Personnes âgées

## Fiche action 3

### Favoriser le lien social des personnes âgées

Responsables de l'action	Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans Loire Sologne Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Loire Beauce La Communauté de communes des Portes de Sologne Les pilotes MAIA L'ARS
Secteur géographique	Le territoire des 6 communautés de communes Communauté de communes des Terres du Val de Loire Communauté de communes de la Beauce Loirétaine Communauté de communes des Portes de Sologne Communauté de communes du Val de Sully Communauté de communes des Loges Communauté de communes de la Forêt
Public cible	Les professionnels du secteur médico social, intervenant dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie (personnels des EHPAD, résidences autonomie, des IME, des services à domicile...), les élus
Contexte	En 2013, malgré un indice de vieillissement plus faible (65,8) que dans le Loiret (70,8), la Région Centre Val de Loire (83,1) et la France hexagonale (73,6), on constate de grandes disparités sur les différents Pays avec un indice variant de 60,3 sur le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire à 70,9 sur le Pays Sologne Val Sud. 34,5 % des personnes âgées de 75 ans et plus qui vivent seules, taux cependant moindre par rapport au département du Loiret, à la Région Centre Val de Loire et à la France hexagonale. Ce qui représente une proportion plus élevée de personnes âgées qui vivent en établissement. La faible mobilité des personnes en perte d'autonomie est un facteur d'exclusion et d'isolement accrue dans les zones rurales.
Liens avec les politiques de Santé Publique, les initiatives régionales et départementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet Régional de Santé 2<sup>ème</sup> génération (ARS Centre Val de Loire) 2018-2022 « Anticiper les risques de ruptures dans les parcours de santé des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie »             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif opérationnel 37 « Repérer de façon précoce les personnes âgées fragiles afin d'éviter ou retarder la perte d'autonomie »</li> </ul> </li> <li>▪ Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016</li> <li>▪ Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015 (ASV)</li> <li>▪ Schéma départemental de la cohésion sociale</li> </ul>
Objectifs généraux	<p><b>Faciliter la mobilité des personnes âgées</b>  <b>Développer l'ouverture des établissements vers l'extérieur</b></p>

<b>Objectifs spécifiques</b>	
<b>Descriptif de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Recenser les véhicules qui pourraient être mis à disposition pour le transport des personnes âgées (EHPAD, services à domicile, mairie, associations...) sur le territoire pour développer les activités extérieures et lutter contre l'isolement des personnes âgées <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire un état des lieux des attentes des différents acteurs : quid des besoins et objectifs (qui a besoin de quelle(s) ressource(s) et dans quel but : sortie individuelle pour des rdv médicaux ou sortie collective pour des activités)</li> <li>- identifier les différents types de véhicules (nombre de places adaptées, le nombre d'animateurs/bénévoles) susceptibles d'intégrer le parc automobile de prêt</li> <li>- capitaliser ces données sur une plateforme unique pour simplifier les échanges</li> </ul> </li> <li>2) Créer un partenariat de prêt de véhicules (appuyé par une convention) entre les structures <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire connaître et diffuser les modalités de financement de transport (les chèques sortir plus par exemple)</li> </ul> </li> <li>3) Développer l'ouverture vers l'extérieur des établissements pour la population : inscrire les EHPAD comme des lieux d'information, des lieux de permanence pour des associations... <ul style="list-style-type: none"> <li>- recenser les lieux d'accueil des EHPAD, foyers logement, associations de services à domicile pour la mise en place de permanence ou l'accueil d'associations</li> </ul> </li> <li>4) Améliorer le lien entre EHPAD, les résidences autonomie et les services à domicile, les CCAS : <ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre aux usagers des services à domicile de participer aux activités et animations</li> <li>- partager le calendrier des animations (nombre de places, type d'animations...)</li> </ul> </li> </ol>
<b>Partenaires</b>	EHPAD, Hôpitaux de proximité, SAD, SSIAD, CCAS, CLIC, mairies, accueil de jour, associations, CAR 45, Res'anim 45 (réseau des animateurs en gérontologie du Loiret), associations des aînés, écoles, France Assos Santé « la voix des usagers »...
<b>Source de financement potentielle</b>	Le Conseil Régional Le Conseil Départemental L'Etat L'Europe CARSAT Conférence des financeurs MSA
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2018-2021

<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le nombre de conventions signées</li> <li>▪ La mise en place et le suivi de l'utilisation de la plateforme</li> <li>▪ Le nombre de personnes bénéficiant/participant aux sorties</li> <li>▪ Le nombre d'activités proposées et la variété de ces dernières</li> <li>▪ Le nombre de stands ou lieux d'informations et d'accueil pour les associations et leurs fréquentations</li> </ul>
<b>Points de vigilance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficulté administrative liée à l'élaboration d'une convention précisant les modalités du partenariat de prêt de véhicule, et questions autour des assurances et des responsabilités</li> </ul>
<b>Levier d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le travail de concertation et de mise en réseau des acteurs préexistant des MAIA</li> </ul>